

Journée d'études du séminaire
« Administrer par l'écrit »
11 juin 2017

*La balance et le rabot.
L'équité à l'épreuve des chiffres du Moyen Âge
à l'époque moderne*

Dans son ouvrage récent sur les fresques du palais communal de Sienne, Patrick Boucheron, s'attardant sur la figure de la *Concordia* peinte par Lorenzetti, met au jour le rapport que crée cette image entre l'éthique du gouvernement communal, l'*aequitas* fiscale et les dispositifs matériels de sa production :

Le peintre a représenté l'instrument de cette équité. [...] Son *titulus*, *Concordia*, est inscrit sur l'attribut symbolique qu'elle tient sur ses genoux. C'est un rabot. Car le rabot est bien l'outil de l'*aequitas*, qui sert à rendre toutes choses égales (*aequuus*), planes et lisses (*planus*). Dans le contexte de 1338, l'allusion est limpide : c'est le rabot fiscal. Car l'on sait bien que l'une des premières revendications du *Popolo* est alors d'imposer une fiscalité plus équitable fondée sur l'évaluation [documentaire] des fortunes de chacun.

Le cas siennois permet d'identifier la manière dont les chiffres sont constitués dans les communautés politiques tardo-médiévales en un enjeu éthique et documentaire. Le développement d'une culture du chiffre (*numeracy*) concourt à la production de formes d'équilibre jugées nécessaires à la régulation des rapports sociaux et à la pacification politique. Cette forme de régulation semble apparaître, comme a pu le montrer Joel Kaye dans *Histoire de l'équilibre (1250-1375)* (Paris, Les Belles Lettres, 2017 [2014]), à un moment où l'harmonie sociale, dans le contexte de réception des écrits éthico-politiques d'Aristote, est perçue comme pouvant être l'objet de transactions. Ce changement de perspective s'accompagne de nécessaires innovations documentaires qui permettent de quantifier et d'instrumenter le monde social et, donc, de délibérer en raison.

Cette hypothèse permet de revisiter la question de l'interaction entre ordre documentaire et équilibres sociaux non seulement à la fin du Moyen Âge, mais tout au long d'une séquence chronologique qui débute à l'époque carolingienne et s'achève au XVIII^e siècle, et qui se caractérise par une intégration des relations interpersonnelles à un cadre holiste. Lors de cette journée d'études, il s'agira donc d'ouvrir une enquête sur la nature et l'évolution des documents et séries documentaires portant des opérations de quantification qui sont utilisées dans des processus de qualification sociale et de recherche de l'équité. Si l'exemple de Sienne en signale l'importance, ces pratiques ne sont pas pour autant réductibles au seul domaine de la fiscalité. On s'intéressera par conséquent aux différentes techniques documentaires mises au point, dans le monde ecclésiastique

comme dans le monde laïc, dans la sphère marchande comme dans la sphère étatique, ainsi qu'à leurs circulations et à leur institutionnalisation.

Cette perspective englobante devra aussi permettre de pister, à partir du VIII^e siècle, des pratiques documentaires du chiffre qui visent à produire un équilibre dans la transaction ou l'exercice de la domination, sans que cela passe par une formalisation conceptuelle de la part des acteurs.

Il conviendra inversement de déterminer jusqu'où le chiffre est perçu comme un instrument non seulement efficace mais aussi légitime de description du réel et de construction de l'équité, en identifiant en particulier les débats dans lesquels le chiffre est employé et les objets auxquels il est appliqué. Les limites de la légitimité de cet usage devront être repérées et explicitées. Les frontières mouvantes entre le réel mis en chiffres et ce qui apparaît aux yeux des acteurs comme irréductible à toute quantification relèvent d'enjeux aussi bien cognitifs qu'éthiques et symboliques. Permettant de travailler l'ordre social, les chiffres peuvent aussi paraître impuissants à en rendre compte, voire contrevenir à l'essence même des objets et, surtout, des personnes qu'ils décrivent et agencent.

Il s'agira enfin de réfléchir à la manière dont les chiffres accumulés sont utilisés dans les processus de régulation sociale, ou de réforme des modes du gouvernement, tout en tenant compte du fait qu'ils peuvent être l'objet d'interprétations politiques contradictoires. En quoi, pour quoi et comment leur enregistrement et leur archivage sont-ils assurés dans la durée ? Les logiques de mise à jour des données chiffrées dans le cadre de séries documentaires oscillent effectivement entre procédures d'incrémentation et d'actualisation, d'un côté, et, mécanismes de reconduction et de copie, de l'autre. Au service d'une construction juridique et savante de l'équité, l'articulation entre valeur de connaissance et valeur jurisprudentielle des chiffres peut aussi, parce qu'ils incarnent deux modes complémentaires de domination par les chiffres, être l'objet de conflits au sein du corps social, portant en particulier sur le contrôle de leur production.

Comité scientifique : Isabelle Bretthauer, Ghislain Brunel, Olivier Canteaut, Pierre Chastang, Julie Claustre, Anne Conchon, Vincent Denis, Laurent Feller, Marlène Helias-Baron, Pauline Lemaigre-Gaffier, Jean-François Moufflet, Didier Panfili, Olivier Poncet.

IRHT

DPHES
UMR 8533

ARCHIVES
NATIONALES
Fontainebleau - Paris - Pierrefitte-sur-Seine

centre
Jean
Mabillon
École nationale
des chartes

cnrs
dépasser les frontières

haStec
Laboratoire européen
d'histoire et anthropologie
des savoirs, des techniques
et des croyances

DYPAC
Dynamiques patrimoniales
et culturelles
UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
UNIVERSITÉ
PARIS-SACLAY

IH M C

IAMOP
UMR 8689
CNRS
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHON-SORBONNE